

Règlement intérieur: Tournoi interne des "Petits Pions"

Article 1 : Présentation:

Le Club Foulayronnes Échecs organise un tournoi interne à destination des enfants des écoles maternelles et primaires initiés par le club.

Les rencontres se dérouleront à la salle de fêtes de Foulayronnes, rue des anciens combattants - 47510 Foulayronnes. (à côté de la mairie)

Le tournoi est homologué FFE en parties rapides.

Tous les joueurs licenciés A ou B du club peuvent y participer. Un joueur pourra demander à être licencié au club au tarif en vigueur pour participer au tournoi.

Un comportement correct est exigé.

Article 2 : Règles et Appariements:

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui seront physiquement présents avant 13h15, ou ayant prévenu par téléphone de leur retard (arrivée à 13h30 au plus tard). Les joueurs se présentant après 13h30 seront appariés pour la ronde 2.

Les appariements et classements seront assistés par ordinateur (programme PAPI).

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde ou abandonner le tournoi en cours, doit prévenir l'arbitre au plus vite.

Article 3 : Cadence:

La cadence est de 10 minutes K.O. Il n'y a pas de rejout de temps après chaque coup joué.

Article 4 : Horaires:

Pointage de 12h45 à 13h15
Le tournoi débutera à 13h30.

Horaires prévisionnels des rondes :

13h30: Ronde 1

14h00: Ronde 2

14h30: Ronde 3

15h00: Ronde 4

15h30: Ronde 5

16h00: Ronde 6

16h30: Ronde 7

17h00: Gouter

Annnonce du classement final et remise des récompenses à partir de 17h30

Article 5 : Droits d'inscription:

Les droits d'inscription ne correspondent qu'à l'inscription à un des clubs autorisés.
Il n'y a pas de prix en jeu.

Article 6 : Fin de partie:

Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 7 : Nullité par accord mutuel:

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer le nulle à l'arbitre.

Article 8: Rappels:

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi :

Respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi) ;

Les téléphones mobiles devront être éteints ;

Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu ;

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle ;

Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés ;

Avoir une attitude convenable ;

Analyse et blitz interdits dans la salle ;

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte :

Vente et consultation de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu ;

Toute dégradation entraînera une exclusion. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi. L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes. Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi. Les pendules doivent être manipulées calmement. Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu. Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site. Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 9 : Arbitrage:

L'Arbitre Principal : Pascal Ceroni, Arbitre Fédéral Club

Arbitre adjoint: Julian Garrigue, Arbitre Fédéral Jeune

L'Organisateur : Le comité de direction de Foulayronnes Echecs.

Article 10 : Jury d'appel:

Il n'y a pas de jury d'appel. Une contestation d'une décision de l'arbitre pourra être transmise aux responsables du club.

Article 11 : Contrôle anti-dopage:

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.